

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

BUDGET PARTICIPATIF SAISON 3 300 000 euros pour concrétiser des projets citoyens d'intérêt général



Le parvis du CROUS végétalisé ©Mathieu Prat

Après deux premières éditions réussies du Budget Participatif, et l'émergence de 27 projets lauréats, la Ville de Bayonne lance sa troisième édition avec la reconduction d'une enveloppe de 300 000 €. Des nouveautés viennent enrichir ce dispositif, notamment grâce à une part financière dédiée à la jeunesse. Les projets, portés à titre individuel ou par un collectif, devront permettre de réduire notre dépendance, d'aller vers plus de collectif, de solidarité et de bien-être. Les porteurs de projets, Bayonnais ou attachés à la ville, et âgés de 9 ans et plus, peuvent déposer leur proposition à partir du 20 avril.

La 2^{de} édition du Budget participatif de la Ville de Bayonne avait retenu 11 projets sur les 28 mis aux votes des habitants (sélectionnés parmi les 73 projets proposés), pour un montant total de 298 700 euros. Cette 3^e édition poursuit des objectifs équivalents afin de faire participer concrètement les habitantes et les habitants à la transition écologique, solidaire et citoyenne de la ville au quotidien. Afin de favoriser l'engagement de tous les publics, la Ville a choisi de réserver une enveloppe de 50 000 € TTC à des projets portés par des jeunes âgés de 9 à 25 ans.

« *Concevoir des espaces d'échanges ou de loisirs, proposer des idées permettant de faciliter les mobilités alternatives, imaginer des initiatives favorables à la biodiversité, des actions de solidarité, d'inclusion..., les domaines sont vastes* », détaille Laurence Hardouin, adjointe en charge de la transition écologique, solidaire et citoyenne.

Les projets proposés doivent être d'intérêt général, en lien avec les politiques publiques de la Ville, réalisables à court terme et concerner une emprise publique (voire des terrains propriété d'Habitat Sud Atlantique ou du Comité Ouvrier Logement ouverts au public). Ils ne doivent pas générer de bénéfices privés par leur utilisation ou leur usage ni de coûts d'entretien trop élevés.

Dans un souci d'équité entre les projets et pour permettre la concrétisation d'un maximum de projets, le coût maximum d'un projet ne pourra dépasser 50 000 € TTC. À noter que les associations bénéficiant d'une subvention de la Ville supérieure à 5 000 € ne sont pas autorisées à participer. Un comité de suivi, composé de Bayonnaises et Bayonnais ainsi que de membres du Conseil

Municipal, veille au bon déroulement de chaque étape du Budget Participatif. Le règlement de ce troisième Budget Participatif est disponible en ligne sur le site internet de la ville lateliercitoyen.bayonne.fr.

Les 4 étapes pour proposer un projet citoyen

1/ Déposer un projet via le formulaire en ligne de lateliercitoyen.bayonne.fr ou au format papier grâce au formulaire disponible en mairie et en plusieurs points relais de la Ville. Lors de la candidature, il conviendra de préciser l'identité et l'âge du ou des porteurs de projet, une description détaillée du projet et son estimation financière (inférieure à 50 000 euros), sa localisation. Les projets sont à **déposer entre le 20 avril et le 4 juin 2024**.

2/ La faisabilité du projet est étudiée par les services de la Ville et le comité de suivi du Budget Participatif, **entre le 5 juin et le 31 octobre 2024**. Pour être recevable, le projet doit contribuer à la transition écologique, solidaire et citoyenne et respecter les critères d'éligibilité.

3/ Le projet retenu est **soumis aux votes à partir du 9 novembre**. Les habitantes et les habitants disposeront d'un mois pour se prononcer sur leur projet préféré (jusqu'au 24 novembre). Les projets lauréats seront annoncés fin novembre.

4/ Le projet retenu par le comité de suivi et sélectionné par le public sera mis en œuvre. Le porteur de projet sera associé à cette étape. La concrétisation peut prendre de 12 à 18 mois.

BUDGET PARTICIPATIF 2022, 8 projets sur 11 réalisés

Pour le précédent Budget Participatif, 28 projets avaient été soumis au vote du public. 11 projets avaient été sélectionnés par plus de 2 600 votants. Huit projets ont été menés.

- ✓ Reboisons la ville (30 000 €). 250m² de goudron retirés et plantation de vivaces, d'arbustes et d'arbres sur le parvis du CROUS. Les travaux ont été réalisés au 1^{er} trimestre 2024.
- ✓ Tiers lieu de la réparation, du réemploi et du recyclage alternatif (50 000 €). Le local a été inauguré le 18 septembre 2024. Déblocage des fonds à hauteur de 70 %.
- ✓ Jardin pédagogique des médicinales (50 000 €). Les travaux d'aménagement ont été réalisés par les services de la Ville. D'ici fin avril, le collectif d'habitants et les porteurs de projet assureront les plantations, notamment de plantes médicinales.
- ✓ Cinéma en plein air (10 000 €). En août 2023, trois séances de cinéma en soirée ont été organisées aux remparts de Mousserolles. Elles ont rencontré un véritable succès et rassemblé plus de 500 téléspectateurs en moyenne.
- ✓ Les cheveux gris dans le vent (12 000 €). La Ville a fait l'acquisition d'un vélo triporteur et d'un vélo simple, mis à disposition de l'association avec un stationnement dédié. Les premières sorties ont débuté ce printemps.
- ✓ Et vogue la Yolette ! (19 500 €). 2 yolettes d'occasion ont été acquises par la Ville et mises à disposition de la section rame de l'Aviron Bayonnais, au bénéfice d'un public large.
- ✓ Trok Eguna / Journée Troc (1 700 €). Une 1^{re} édition du Trok Eguna a eu lieu en octobre 2023. Une seconde édition est à l'étude pour l'automne 2024.
- ✓ Une serre pour le jardin partagé de Balichon (3 000 €). Le 22 septembre dernier, la Ville a inauguré aux côtés des porteurs de projet et des habitants du quartier la nouvelle serre et les tables de semis nouvellement installées au cœur du jardin partagé de Balichon.

Trois projets sont en cours de finalisation par les services en lien avec les porteurs de projet :

- Signaler le "chemin secret" d'accès à la plaine d'Ansot (1 500 €). La pose de la signalétique relative à l'identification de ce cheminement est prévue après l'été.
- LEGP (Lieux Expression Graphique Prioritaire) (1 000 €). Ce projet est à l'étude et devrait être concrétisé d'ici l'automne.
- Piétonniser le quai Bergeret (120 000€). Ce projet, étroitement lié à des réflexions du Conseil de quartier, bénéficiera d'une concertation et d'expérimentation dans les mois à venir.

Informations et participation sur lateliercitoyen.bayonne.fr

Relations presse de la Ville de Bayonne - 05 59 46 63 01 - presse@bayonne.fr